



Kolly Gabriel, Barras Eric

Augmentation de la valeur inventaire des unités de gros bétail (UGB) ? Le canton prend-il en compte la réalité économique de nos agriculteurs ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 03.02.22

DFIN/DIAF

Dépôt

L'actif fermier d'un bon nombre d'exploitations agricoles compte des bovins. De 2018 à 2021 la valeur des UGB a augmenté de 400 francs pour l'inventaire dans les comptabilités agricoles. Cette augmentation a une influence directe sur le revenu des agriculteurs qui donc augmente.

Nous comprenons qu'une évolution de cette valeur soit nécessaire, néanmoins, nous nous demandons si le Conseil d'Etat a bien pris en compte la situation actuelle de nos agriculteurs. Car même si les prix de vente sont à la hausse pour le bétail, le prix des intrants a également pris l'ascenseur et les agriculteurs sont donc les grands perdants de ces augmentations de valeur inventaire.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat fixe-t-il la valeur inventaire ? Les directives de la Conférence suisse des impôts doivent-elles être reprises telles quelles ? Si non, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il ces augmentations ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il estimé l'augmentation des entrées fiscales avec la dernière augmentation ?
3. Lors de ces choix d'augmentation le Conseil d'Etat prend-il en compte les réalités du marché ?